Objet : Mise en demeure – Demande de transmission des documents médicaux manquants ou demande d'explications

À l'attention de la Direction du Groupe Hospitalier Universitaire Paris Psychiatrie & Neurosciences
Hôpital Maison Blanche – Site Avron

Madame, monsieur,

Suite à ma demande de communication de mon dossier médical et après l'avis rendu par la **Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)**, vous affirmez avoir transmis l'intégralité des documents en votre possession.

Suite à ma demande initiale de communication de mon dossier médical complet, j'ai bien reçu un certain nombre de documents. Toutefois, je constate l'absence de pièces essentielles qui me permettraient de **comprendre précisément les circonstances de mon hospitalisation et de mon transfert et le pourquoi de passer d'hospitalisation libre à un HDT pour péril imminent qui a pris une semaine**.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'expliquer **les raisons pour lesquelles ces documents sont manquants**. Si ces documents existent mais ont été omis par erreur, je vous demande de bien vouloir me les communiquer dans les meilleurs délais. Si, en revanche, ces documents ne sont plus disponibles, pourriez-vous me préciser **pour quelle raison** (perte, archivage, confidentialité, etc.) ? (Pour vérification, je vous joins l'ensemble du dossier que vous m'avez envoyé pour que vous puissiez comprendre qu'il manque des pièces importantes dans le dossier)

Je vous rappelle que **je suis entrée en hospitalisation libre** après avoir déposé une plainte pour violences conjugales auprès de la police, près de la Place de Clichy. Malgré cela, je me suis retrouvée transférée le lendemain, **sans avoir été informée**, en hospitalisation sous contrainte (**HDT pour péril imminent**). Ce transfert, réalisé dans des conditions que j'ignore toujours, **a créé une confusion majeure dans mon esprit**, notamment sur les raisons des contusions que j'ai découvertes sur mon corps dès mon arrivée chez vous à maison Blanche Avron.

Pendant des années, plus de vingt ans, j'ai cru que c'était un **infirmier** qui m'avait violentée, et ce n'est que récemment que j'ai envisagé que ces blessures auraient pu être liées à mon conjoint de l'époque. Si aujourd'hui, je pense plutôt que les coups provenaient de lui, **le manque d'informations précises à ce sujet entretient une incertitude douloureuse et préjudiciable à mon état psychologique.**

Mon hospitalisation a débuté en **hospitalisation libre**, mais un **infirmier m'a administré un médicament sans mon consentement explicite dans un hôpital qui m'est encore actuellement inconnu dont je cherche à savoir lequel est ce avant**

d’avoir été transféré chez vous, par conséquent j’ai donc été transférée dès le lendemain **sans aucune information ni discussion préalable chez vous**. Ce transfert brutal, sans explication, a créé une **confusion totale** pour moi.

À mon réveil, j’ai constaté que j’avais **des contusions sur le corps** sans comprendre d’où elles provenaient à mon arrivée chez vous. N’ayant pas eu d’explication sur mon transfert ni sur ce qui s’était réellement passé, j’ai d’abord cru que l’infirmier était responsable de ces marques. Aujourd’hui encore, l’incertitude demeure, même si je pense désormais que ces blessures résultaient des violences subies de la part de mon conjoint, ce qui avait motivé ma plainte à l’époque. (Plus de 20 années pour le comprendre) Et je me souviens très bien avoir écrit des choses sur les murs de la chambre quand j’étais hospitalisé chez vous à cause de cette confusion.

Or, au lieu de protéger mes droits en enquêtant sur ces violences conjugales, **c’est moi qui ai été enfermée** sans clarification des faits et mon conjoint libre. Cette situation a eu de lourdes conséquences psychologiques pour moi.

Par ailleurs, au moment des faits, **personne ne savait que j’étais autiste Asperger ("Aspergirl")**, ni que les **médicaments comme les anxiolytiques provoquaient chez moi des effets paradoxaux** (aggravation de l’angoisse, confusion, délires induits), ce que je n’ai découvert que plusieurs années après. Ces erreurs d’évaluation ont contribué à fausser la compréhension de mon état et de mes réactions, entraînant des décisions inappropriées.

C’est pour ces raisons que je demande la communication complète de mon dossier médical, afin de clarifier ces événements et de comprendre précisément les décisions médicales et administratives qui ont conduit à mon hospitalisation sous contrainte.

Or, il est impossible pour moi d’accéder à la vérité, car des documents cruciaux **ne figurent pas** dans le dossier transmis :

- Les **comptes rendus infirmiers** de mon hospitalisation (qui pourraient préciser mon état physique à l’arrivée et les soins reçus).
- Les **comptes rendus médicaux détaillant les motifs précis de mon hospitalisation et le raisonnement ayant conduit à mon transfert sous contrainte**.
- Les **témoignages des professionnels de santé** m’ayant prise en charge au moment de mon admission et du transfert.
- Toute indication sur **l’établissement depuis lequel j’ai été transférée** et **les décisions médicales prises avant mon arrivée chez vous**.

- **Les résultats d'analyses médicales effectuées durant mon séjour**, qui pourraient apporter des éléments sur mon état au moment de l'hospitalisation.

Ces informations sont cruciales, car :

1. **Mon hospitalisation découle d'une plainte pour violences conjugales**, et je dois comprendre **qui m'a prise en charge et dans quelles conditions**.
2. **J'ai subi un mauvais transfert**, qui a causé une confusion majeure sur l'origine des contusions que j'ai constatées. Il est indispensable de savoir ce qui s'est passé pour clarifier cette situation.
3. **Il est possible qu'un médicament m'ait été administré sans mon consentement**, ce qui a aggravé mon état. La traçabilité des prescriptions et des soins est donc essentielle.

Ces documents sont essentiels, non seulement pour mon **droit à l'accès aux informations me concernant**, mais aussi pour que je puisse **comprendre ce qui s'est réellement passé** et en tirer les conclusions nécessaires pour ma reconstruction.

🔹 **Base légale :**
L'**article L1111-7 du Code de la santé publique** garantit à tout patient le droit d'accéder **à l'intégralité de son dossier médical**. L'absence de communication de ces documents constitue donc une entrave à mes droits fondamentaux.

➞ Je vous demande donc formellement de bien vouloir me transmettre ces éléments manquants sous un délai de 8 jours ou des explications du pourquoi de leur absence.

Je vous prie donc de **me transmettre sous 8 jours** les documents manquants ou, à défaut, de **m'expliquer les raisons précises pour lesquelles ces éléments ne figurent pas dans mon dossier**.

À défaut de réponse de votre part sous ce délai, je me verrai contrainte de saisir **le tribunal administratif** pour obtenir ces informations.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

Sara Picazo